

# Grande Braderie d'été de Narbonne

## Cahier des charges de l'exposant-commerçant

### EDITION 2024

#### OBJECTIF

La Grande Braderie a pour objectif d'animer et de faire rayonner le centre-ville en garantissant aux clients une offre de qualité avec des tarifs attractifs.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les commerçants doivent s'inscrire avant le 31 mars 2024, en remplissant le formulaire correspondant à leur activité avec les documents demandés.

L'exposant accepte par avance les décisions relatives aux attributions d'emplacements selon les disponibilités. Il s'engage à être présent à son emplacement sur toute la durée de la manifestation de : Jeudi 1<sup>er</sup> août 8h30 à 20h00 / vendredi 2 août 8h30 à 19h00.

#### DROIT D'OCCUPATION ET TARIFS

Les manifestations à caractère commercial sont soumises à l'application de droits de place dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal. L'encaissement des droits de place sera effectué le jour-même de la Braderie par un agent de la Direction des Régies et Animations commerciales, en fonction de la surface réellement occupée.

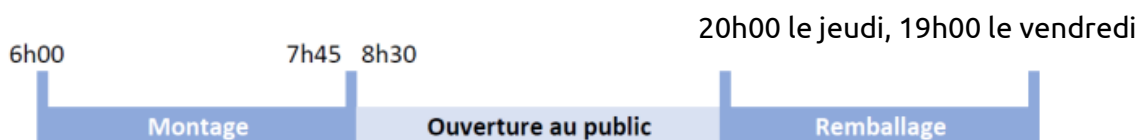
Le tarif pour tous les commerçants est fixé à 8,30€ le ml – tarif susceptible d'évoluer dans le courant de l'année 2024.

#### INSTALLATION

Les exposants souhaitant accéder à leur emplacement avec leur véhicule devront avoir communiqué au préalable le numéro d'immatriculation (un véhicule par inscription). Le laisser passer fourni par la Ville devra être apposé en évidence sur le tableau de bord.

Plus aucun véhicule ne sera toléré dans le périmètre Braderie après l'ouverture au public, ils seront systématiquement verbalisés par les services de l'ordre.

Si l'exposant n'est pas installé à 7h45, les agents de la Direction des Régies et Animations Commerciales disposeront de l'emplacement, sans que le titulaire de la place ne puisse élever de réclamation, ni prétendre à aucune indemnité.



#### FONCTIONNEMENT

Les aménagements :

Le stand et ses abords doivent être d'une propreté irréprochable. Les emballages vides doivent être évacués, sans délai, dans les poubelles prévues à cet effet. Aucun emballage ne sera toléré en dehors du stand.

La vente :

- Les horaires d'ouverture de Braderie doivent être respectés.
- Les tarifs pratiqués sont affichés de façon lisible.

Pour les commerces d'alimentation :

- Des solutions d'emballages respectueuses de l'environnement avec « zéro plastique» (sacs en papier, cartons recyclés et recyclables, couverts en bois...) doivent être proposées aux clients.
- Proposer une nourriture variée, gourmande et de qualité ;

Gestion des déchets

- Il est demandé aux exposants d'être écoresponsables et de favoriser le zéro plastique en fonction de leurs activités.
- Les emballages vides doivent être évacués, sans délai, dans les points de collecte correspondants.

## **ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'exposant devra s'assurer contre tous les risques de responsabilité liés à sa prestation.

La Ville de Narbonne n'est pas tenue responsable des vols et/ou des dégradations de matériels et/ou des marchandises propriétés de l'exposant. L'exposant est tenu de s'assurer contre tout vol et/ou dégradation de tout matériel et/ou installation propriété de la Ville de Narbonne.

## **ANNULATION**

En cas de désistement ou de rétractation de l'exposant après la validation de son inscription, de non-occupation du stand attribué pendant la manifestation l'organisateur peut dès lors disposer librement de l'emplacement.

Si, à la suite d'intempéries, la manifestation est perturbée, les exposants ne peuvent prétendre ni à remboursement, ni à indemnité.

La législation sur la sécurité intérieure peut conduire les autorités à modifier voire annuler la manifestation, en tout ou partie, à tout moment. Cette décision relevant de la force majeure, elle ne pourra donner lieu ni à indemnité, ni à remboursement.

## **DROIT A L'IMAGE**

A des fins de communication à destination du grand public, l'exposant accepte une utilisation gratuite de son image, via des photographies, des films, des reportages télévisuels ou de presses écrites et des enregistrements de toute sorte, ... et renonce à réclamer tout droit pécuniaire direct ou indirect dans le cadre de cette communication.

## **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

En retournant votre bulletin d'inscription, vous acceptez que vos informations soient l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de la manifestation : Grande Braderie d'été de la Ville de Narbonne.

La Ville de Narbonne et les partenaires de la Grande Braderie de Narbonne s'engagent conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins que :

- l'enregistrement de votre inscription,
- la communication de votre présence sur la manifestation,
- recevoir des informations sur les produits et/ou services des partenaires,
- la sollicitation pour participer à l'édition suivante.

### **DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION**

Lors de leur inscription, les commerçants doivent fournir les documents mentionnés et selon son statut :

- Registre de commerce ou registre des métiers de moins de 3 mois ;
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'année en cours ;
- Commerçant non sédentaire : Recto-verso de la carte de commerçant ou de la carte de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- Commerçant non sédentaire alimentaire : Récépissé de déclaration relatif à l'inspection sanitaire délivré par la direction départementale de la protection des populations.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RECU APRES LE 31 MARS 2024 NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

**LES EXPOSANTS NE RESPECTANT PAS CE CAHIER DES CHARGES SERONT EXCLUS DES PROCHAINES EDITIONS**